

APPENDICE. (F.)

Votre Comité rappelle encore l'attention de la Chambre au rapport de l'année dernière sur les Droits prélevés à Québec en vertu des Actes de la 6e. Geo. II. et de la 4e. et 6e. Geo. III. dans lequel il concourt.

Sur les charges pour la collection du Revenu Public votre Comité remarque que sur les Droits recueillis en vertu de la 14e. Geo. III. il est fait une déduction sur le montant, de la différence entre l'Argent à 5s6 Sterling par once, et la valeur courante, faisant sur les comptes jusqu'au 5 Janvier 1812, £594 7 3 et sur celui du 5e. Janvier 1813 £666 10 2, au lieu que votre Comité a raison de croire que les Droits recueillis ont été payés en Or et en Argent au prix courant ou en Billets de l'Armée.

Que le montant des Commissions reçues par les Collecteur et Contrôleur dans l'année finissant le 5e. Janvier 1812, en vertu des Actes Provinciaux a été de £1175 7 10

En vertu de la 14e. Geo. III.

Sterling,	£614 2 8½	
Ajoutant l-9	68 4 8½	
	682 7 5	

Courant, £1857 15 3

Et dans l'année finissant le Janvier 1813, commission

en vertu des Actes Provinciaux,

Et en vertu de la 14e. Geo. III.

Sterling,	546 19 0	
Ajoutant l-9.	60 15 5	
	607 14 5	

Courant, 1587 2 3

Que les dépenses contingentes durant l'année finissant le 5 Janvier 1812 se sont montées à

En vertu des Actes Provinciaux et en vertu de la 14e.

Geo. III. à

Sterling,	46 13 3	
Ajoutant l-9.	5 3 8	
	51 16 11	

Courant, 791 10 2

Et pour l'année finissant le 5e. Janvier 1813, en vertu des

Actes Provinciaux,

Et en vertu de la 14e. Geo. III.

Sterling,	46 13 3	
Ajoutant l-9,	5 3 8	
	51 16 11	

Courant, £802 19 6

Le tout néanmoins Humblement soumis,